

Aux parents des enfants qui désirent fréquenter le Terrain d'Aventures...

Qu'est ce que le Terrain d'Aventures de Lancy-Voirets ?

Le Terrain d'Aventures est un lieu de vie ouvert **aux enfants âgés de 6 à 12 ans**. Les activités sont **gratuites** et laissées au libre choix de l'enfant.

On exige de lui qu'il respecte chacun, la maison, le lieu et les règles sociales.

Nous pratiquons **l'accueil libre** : cela signifie que l'enfant peut gérer ses allées et venues pendant les heures d'ouverture.

C'est un contrat de confiance passé entre l'enfant, ses parents et l'équipe d'animation.

Trois animatrices et animateurs professionnels se partagent deux postes à plein temps. Ceux-ci sont secondés par des monitrices et moniteurs qualifiés.

Activités au Terrain d'Aventures :

Construction de cabanes, atelier poterie, atelier bois, peinture, lecture, jeux d'intérieur et de plein air, cuisine, bricolage, dessin, jardinage, sortie neige, excursions d'été, ping-pong, billard, baby-foot...

Activités dans le quartier :

Le Grand-Prix de Caisses à savon, la fête annuelle du Terrain d'Aventures, le Bonhomme Hiver etc.

Des habits peu dommage sont recommandés pour suivre les activités.

Formalités d'inscriptions pour les enfants

- Les parents doivent rencontrer les animateurs au Terrain d'Aventures chaque année pour renouveler l'inscription.
- L'inscription s'élève à CHF 20.- par famille par année scolaire.
- 2 photos passeport sont demandées par enfant.
- Le bulletin d'inscription doit être lu, rempli et signé par le représentant légal.
- Ce bulletin est valable une année.

Aucune inscription ne sera enregistrée s'il manque un de ces points.

Horaire d'ouvertures

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	16h - 18h
Mercredi :	10h - 18h Repas de midi (5.-) sur inscription avant 10h30
Samedi :	13h - 17h30
Vacances scolaires :	10h - 18h

Qu'est ce que l'Association du Terrain d'Aventures ?

Le Terrain d'Aventures existe grâce aux différents partenaires, à savoir :

- L'Association, composée d'habitants du quartier et de parents d'enfants qui fréquentent le lieu.
- Le Comité de gestion, détermine avec les animateurs la gestion et l'animation du lieu.
- La Fondation Genevoise pour l'Animation Socioculturelle (FAS'e), gère la subvention accordée par l'Etat de Genève et paie les animateurs et les moniteurs.
- La Commune de Lancy, subventionne les équipements et les infrastructures, elle met à disposition le terrain et les locaux.

Les statuts de l'Association sont à disposition au Terrain d'Aventures.

Le statut de membre permet de participer à l'Assemblée Générale et de faire des propositions pour la vie du Centre.

L'Association et le comité ne peuvent se passer de membres, car ils doivent être représentatifs d'une volonté de parents et d'habitants afin de défendre leurs orientations.

*Dans l'attente de vous rencontrer, ...A bientôt !
L'équipe d'animation du Terrain d'Aventures Lancy-Voirets*